

Zeitschrift: Schweizer Ingenieur und Architekt
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 103 (1985)
Heft: 42

Artikel: Architecture contemporaine en Valais: l'Etat et l'architecture
Autor: Bornet, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE EN VALAIS

L'Etat et l'architecture

par Bernard Bornet, conseiller d'Etat

On s'interroge aujourd'hui, à juste titre, sur le rôle à jouer par l'Etat d'une manière générale dans notre société. En architecture, l'Etat doit-il laisser le champ totalement libre aux créateurs? Doit-il, après avoir été le réalisateur des œuvres majeures du siècle passé, rentrer dans le rang et banaliser ses réalisations? Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre. Si l'Etat peut favoriser la création, il doit aussi éviter de banaliser celle-ci en imposant un «style» officiel. Si l'Etat doit restreindre ses interventions, il a aussi pour tâche de transmettre aux générations futures un patrimoine, paysages, sites et monuments, intact tout en favorisant l'augmentation de ce patrimoine par l'apport d'œuvres contemporaines de qualité.

Le Département des travaux publics du Valais réalise les constructions de l'Etat et participe à la gestion du patrimoine bâti par l'intermédiaire des organes qui lui sont rattachés: la Commission cantonale des constructions et la Commission pour la protection de la nature et des sites.

Par l'intermédiaire du Service des bâtiments, l'Etat investit plus de 20 millions de francs par année. A ce chiffre s'ajoutent les constructions subventionnées pour environ 60 millions. Ces réalisations ne sont pas toutes exemplaires au plan de l'architecture. Toutefois, la tradition valaisanne des concours qui a permis, dans les années 60, de bâtir des témoins tels, par exemple, le Collège de Brigue et l'Ecole professionnelle de Sion, a fait l'objet d'une nouvelle impulsion par notre architecte cantonal.

C'est ainsi qu'au cours de ces dernières années ce service a patronné la mise sur pied d'une moyenne de cinq concours par an. Ces concours ont été le signal d'un renouveau de la création architecturale en Valais grâce à leur ouverture et à l'apport d'une nouvelle génération de jeunes architectes de talent.

La Commission cantonale des constructions délivre toutes les autorisations de bâtir et dispose ainsi de la vue d'ensemble des constructions valaisannes. Sa

tâche est lourde de responsabilités. Elle est autonome et décide en toute liberté. Depuis quelques années les architectes y sont majoritaires. Elle s'appuie, dans son travail, sur la Commission pour la protection de la nature et des sites, commission chargée de la sauvegarde du patrimoine. Les architectes, les promoteurs, les maîtres d'œuvre sont souvent confrontés au délicat problème posé par l'octroi d'une autorisation de bâtir. Dans ce domaine, la liberté individuelle, liberté de création ou volonté de se singulariser, se heurte à la vision d'ensemble que doit avoir cette commission. Dans un pays où la plaine regarde les coteaux et où ces der-

niers la dominant, tout se voit, tout devient sensible. Il est quelquefois difficile d'être sûr de ses choix et de ses décisions.

Le panorama présenté dans ce numéro sur le Valais fera probablement la démonstration qu'il a été et qu'il est possible de faire de l'architecture en Valais. Cela n'aura peut-être pas toujours été facile; de nombreux projets n'ont été réalisés qu'après d'âpres discussions mais ils sont là, témoins de notre temps.

De toute évidence, l'Etat doit jouer deux rôles essentiels en architecture: le premier, difficile, celui de garde-fou, de gardien du patrimoine; le second, plus agréable mais tout aussi délicat, de promoteur d'une architecture contemporaine de qualité.

Bernard Bornet
conseiller d'Etat
chef des Départements des
travaux publics et de l'environnement
du canton du Valais

Treize étoiles et une constellation de talents

Que n'a-t-on pas écrit sur le Valais? Comment exprimer ses sentiments pour ce pays sans s'exposer à des redites?

Abordons le problème par l'anecdote.

Lorsque, en 1983, le rédacteur en chef et moi-même avons rendu visite à nos collègues valaisans pour discuter concrètement du projet de ce cahier, nous étions accompagnés par un confrère d'origine tessinoise, qui tenait à nous apporter son concours et à aider à nous ouvrir quelques portes; j'y vois là un premier constat: le Valais est le trait d'union entre le Tessin et le reste de la Romandie, et plus singulièrement le canton de Vaud.

Lors de notre visite, nous avons été reçus par des collègues qui pratiquent en Valais: l'un est un Jurassien diplômé de Zurich, un autre est un Valaisan diplômé de Lausanne; le fait qu'il n'y a pas d'école d'architecture en Valais les oblige à étudier ailleurs, et à revenir pour s'y établir; on constate donc un melting-pot d'où ne peut sortir que du positif.

Cette réflexion sur l'osmose avec le Tessin, donc le Sud, m'est revenue à l'esprit en pensant à l'église de Lourtier; Sartoris ne pouvait pas réaliser son chef-d'œuvre ailleurs qu'en Valais! Et cette quête du Sud, de la latinité, ce canton a le privilège de la faire «par les deux bouts»: par le Simplon vers l'Italie, et par le Rhône vers la Méditerranée, la «Mare Nostrum» des Romains.

Nos collègues valaisans ont choisi la forme de présentation de leur pays et de leurs œuvres; cette manière de procéder s'explique par le besoin de se situer les uns par rapport aux autres, et ensemble par rapport à la production actuelle; je dois dire que plusieurs œuvres m'étaient totalement inconnues et que leur qualité me paraît telle que je regrette la

discretion qui les a entourées! L'architecture suisse ne provient donc pas uniquement du Tessin!

La perméabilité du Valais aux confrères confédérés a permis quelques réalisations majeures: je citerai Hérémence de Förderer qui reste un exemple de l'art intégré. Mais plus récemment, Vincent Mangeat, Fonso Boschetti et d'autres ont pu s'exprimer sur cette terre fertile.

Les Valaisans sont des constructeurs-nés: en moins de vingt ans, ils ont accumulé plus de matériaux avec leurs barrages que les Egyptiens de l'Antiquité en toute leur histoire! La Grande Pyramide compte 2 500 000 m³ et le volume total de béton de la Grande-Dixence atteint 5 960 000 m³! L'électricité a permis à l'industrie de prospérer, à l'aluminium d'être produit; des places de travail se créent; le nombre des permis de construire a plus que triplé entre 1950 et 1970, alors que pendant la même période, le nombre de logements a été multiplié par huit! Mais la récession touchant aussi le Valais, on voit ses industriels et ses constructeurs rechercher d'autres débouchés et s'ouvrir sur l'étranger; cela pourrait être l'objet d'un nouvel article.

Nous avons consacré une étude à Genève et à ses problèmes, voici maintenant le Valais et ses réalisations; nous sommes fiers de pouvoir soumettre à nos lecteurs de telles contributions, et nous félicitons nos confrères valaisans pour le très haut niveau des réalisations qu'ils nous ont fait l'amitié de nous confier. Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à consulter ce cahier que nous en avons eu à l'imaginer.

François Neyroud,
architecte SIA.